

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-220 du 15 mai 1998
Portant composition du gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

Après avis consultatif du bureau de l'Assemblée nationale ;

DECRETE

Article 1er- Le Gouvernement de la République du Bénin est composé comme suit :

Ministre Délégué auprès du Président
de la République, chargé de la Défense
nationale et des relations avec les institutions
porte-parole du gouvernement
(MDN-RIPPG)

: Monsieur Pierre OSHO

Ministre des Affaires étrangères
et de la coopération (MAEC)

: Monsieur Kolawolé Antoine IDJI

Garde des Sceaux, ministre de la Justice, de
la législation et des droits de l'homme
(MJLDH)

: Monsieur Joseph H.
GNONLONFOUN

Ministre des Finances (MF)

: Monsieur Abdoulaye
BIO-TCHANE

- Ministre de l'Intérieur, de la sécurité publique et de l'administration territoriale (MISAT) : Monsieur Daniel TAWEMA
- Ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi(MPREPE) : Monsieur Albert TEVOEDJRE
- Ministre du Développement rural (MDR) : Monsieur Saley G. SAKA
- Ministre du Commerce, de l'artisanat et du tourisme (MCAT) : Madame Marie Elise GBEDO
- Ministre de l'Industrie et des petites et moyennes entreprises (MIPME) : Monsieur Pierre John IGUE
- Ministre des Mines de l'énergie et de l'hydraulique (MMEH) : Monsieur Félix Essou DANSOU
- Ministre des Travaux publics et des transports (MTPT) : Monsieur Joseph Sourou ATTIN
- Ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme (MEHU) : Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES
- Ministre de la Fonction publique, du travail et de la réforme administrative (MFPTRA) : Monsieur Ousmane BATOKO
- Ministre de l'Education nationale et de la recherche scientifique (MENRS) : Madame Conceptia Lilianne DENIS OUIINSOU
- Ministre de la Santé publique (MSP) : Madame Marina d'ALMEIDA MASSOUGBODJI
- Ministre de la Culture et de la communication (MCC) : Monsieur Sévérin ADJOVI

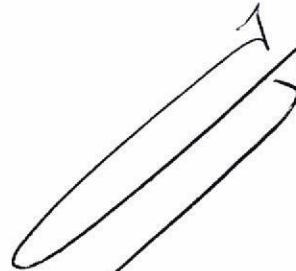
Ministre de la Protection sociale
et de la condition féminine (MPSCF) : Madame Ramatou BABA-MOUSSA

Ministre de la Jeunesse, des sports et
des loisirs (MJSL) : Monsieur Damien Zinsou Moderan
ALAHASSA.

Article 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 15 Mai 1998

Par le Président de la République, Chef de
l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

Ampliations : PR 10 AN 6 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 SGG 4
MINISTERES 18 AUTRES INSTITUTIONS 10 PREFETS 12 SP ET CU
79 EMG/FAB + ETATS-MAJORS CAB-MIL + SG/D 23 - INTERESSES
18 SPD 2 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 - 8 DPE-DLC-INSAE 6
DCCT 2 BCP 1 ONEPI-GCONB-APB 3 BN-UNB-FASJEP-ENA 4 CCIB 2
JORB 1.